

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 mai, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 7 mai 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 14 , votants : 15

Présents :

Mesdames AYMÉ Sophie, CLANCIER Catherine, LEFEBVRE Hélène, PARSONNEAU Géraldine, VENTURINI Séverine, QUEIROS Élodie
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLÉ Pascal, CHIRON Florian, COURTECUISSÉ Vincent, JARRY Claude, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre

Absent excusé :

Monsieur GODET Guy-Marie donne pouvoir Monsieur à PHILIPPE Jean-Pierre

Secrétaire : Madame QUEIROS Élodie

Début de séance : 20h30

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion du Conseil Municipal se tient en visioconférence.

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 tel que présenté.

Point 2 : Autorisation de réalisation des travaux situés rue des loges et route de Saint Rémy -Tranche 1 pour l'enfouissement coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS. (DEL2021-26)

Le SIEDS a communiqué son estimation du coût des travaux concernant l'effacement des réseaux (CTER) rue des loges et route de St Rémy. Voir document en annexe.

Le coût global des travaux hors éclairage public est de 168 910 € HT.

La proposition du SIEDS porte sur des travaux d'effacement sur la partie de la rue des loges non réalisés lors des travaux de la route de Niort et sur les sections 1 et 2 de la route de St Rémy (voir compte rendu et plan en annexe).

Le taux de prise en charge par le SIEDS est égal à 80 % de travaux électriques avec un plafond de subvention de 75 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition du SIEDS pour une première tranche de travaux qui devrait porter sur la rue des loges et la section 1 de la route de St Rémy (jusqu'à l'impasse des Hauts de Sèvre), dans les termes de la convention ci-dessous.

L'estimation réalisée par le SIEDS ne comprend pas le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public qu'il conviendra de faire chiffrer à SEOLIS avec un choix de candélabres à LED identiques à ceux de la route de Niort.

A titre indicatif le coût de l'éclairage public s'est élevé à environ 41 000 € HT sur la route de Niort.

Il conviendra par ailleurs, de choisir un maître d'œuvre pour ce nouvel aménagement.

La commission travaux précise en complément de cette estimation, qu'un projet d'aménagement de la route de St Rémy est à l'étude pour assurer la sécurité des usagers (rue des loges et sections 1 et 2 de la route de St Rémy). L'idée serait notamment d'aménager un sentier piétonnier entre le chemin de la groie et la sortie du village (côte de croisette) et de mettre en place un chaucidou comme sur la route de Niort.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

COMMUNE DE SCIECQ

Séance du 17 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-26 : AUTORISATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX SITUÉS RUE DES LOGES ET ROUTE DE SAINT REMY – TRANCHE 1 POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DU SIEDS

Vu l'article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2224-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession du SIEDS relatif à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité et d'éclairage public sur support commun,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°17-01-16-C-05-17 du 16 janvier 2017 qui détermine les règles de financement des travaux d'effacement du réseau électrique,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°19-03-25-C-40-78 du 25 mars 2019 relative à la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de

distribution d'électricité établis sur supports communs,
 Considérant que l'enfouissement coordonné dans un même secteur des réseaux filaires aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques, qui sont fréquemment voisins, favorise la réduction du coût des travaux, réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs et répond à l'intérêt général,

Considérant qu'à ce titre une convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aérien de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs a été conclue entre le SIEDS et ORANGE,

Considérant que cette convention offre l'opportunité au SIEDS, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur son territoire, d'agir pour le compte de ses communes membres qui en feront la demande, pour assurer la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques,

Considérant que le programme « EFFACEMENT » du SIEDS est destiné à accompagner financièrement les communes dans le cadre d'un projet d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques sur supports communs, ou de remplacement des postes tours.

Considérant que la commune, dans le cadre du projet d'aménagement de la **Rue des Loges et Route de Saint-Remy** a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement,

Considérant que la visite sur le terrain du **12/02/2021** a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux électriques BT, d'éclairage public et de communications électroniques à réaliser dans le périmètre d'enfouissement,

Considérant qu'en coordination avec les autres opérateurs de réseaux, les premiers estimatifs, comprenant le matériel, la main d'œuvre et le génie civil, déterminent un montant prévisionnel de travaux avec la répartition suivante, pour la **Rue des Loges et Route de Saint-Remy – Tranche 1 en 2022** :

| | Coût total en Euros H.T | Financement à la charge du SIEDS | | Financement à la charge de ORANGE | Financement à la charge de la commune |
|---|---------------------------|----------------------------------|----------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Réseau électrique | 85 950 € | 80 % | 68 760 € | 0 € | 17 190 € |
| Réseau de communications électroniques | 24 476 € | 0 € | | 11 583 € | 12 893 € |
| Réseau éclairage public | A préciser par la commune | Subventionné sous conditions | | 0 € | A préciser par la commune |
| Total | 110 426 € | 68 760 € | | 11 583 € | 30 383 € |

Considérant que pour l'installation d'un mât et de lanternes d'éclairage public, la commune peut solliciter le SIEDS pour une éventuelle subvention sous conditions d'éligibilité.

Considérant que dans l'hypothèse où la demande d'aide serait retenue par le SIEDS, la commune pourra bénéficier du montant alloué dans un délai de 36 mois à compter de la notification d'acceptation du SIEDS et cela conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 juin 2017,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

Article 1 : Approuver la réalisation de cet aménagement,

Article 2 : Décider de procéder aux travaux de main d'œuvre et de génie civil ORANGE lié à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs situé **Rue des Loges et Route de Saint-Remy – Tranche 1 en 2022** et de charger le SIEDS de l'exécution de ces travaux,

Article 3 : D'approuver le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS présenté ci-dessus et d'une durée de validité d'un an à compter de la réception par la commune du compte rendu de la visite terrain par le SIEDS.

Article 4 : de répartir les financements, selon les modalités suivantes :

- Le SIEDS engage la totalité du montant des travaux des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité et d'éclairage public établis sur supports communs imputés au chapitre 23 – article 2315, sauf les frais de pose inscrits au chapitre 11 – article 605.
- Le SIEDS sollicite la commune sur l'ensemble des frais de pose des installations de communications électroniques fournies par ORANGE, et les frais de réalisation des infrastructures communes de génie civil, hors quote-part des coûts de terrassement prise en charge par ORANGE ; ainsi que sa contribution syndicale relative aux travaux sur le réseau électrique, et d'éclairage public sur supports communs si c'est le cas, imputés au chapitre 74 – article 74748,
- Le SIEDS sollicite ORANGE sur la part des coûts de terrassement prise en charge par l'opérateur de communications électroniques correspondant à 20% défini dans la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs, imputée au chapitre 13 – article 1328.

Article 5 : De notifier la présente délibération auprès du SIEDS.

Article 6 : D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.

Article 7 : De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus du SIEDS afin d'engager les travaux d'effacement des réseaux pour la rue des loges et route de Saint Rémy – tranche 1 en 2022.

| |
|--|
| Point 3 : Organisation et tenue des bureaux de vote pour les élections départementale et régionale des 20 et 27 juin 2021 |
|--|

Pour l'organisation des bureaux de vote, le Préfet recommande fortement que les personnes qui y participeront soient vaccinées (à minima la première dose) ou à défaut de vaccin se soient faites dépistées dans les 48 H précédant le scrutin.

Chaque conseiller(e) municipal(e) a reçu une attestation de priorité d'accès à la vaccination.

Entre le 17 et le 21 mai le Préfet demande aux communes de recenser les conseillers(es) qui n'auront pas pu bénéficier d'un vaccin afin de mettre en place des centres de vaccination qui pourront les accueillir en priorité. Chaque conseiller(e) devra en faire la demande soit individuellement, soit par le canal de la mairie.

Le bureau de vote des élections du 20 et du 27 juin sera installé dans la salle des fêtes et comprendra un espace de vote pour chacun des deux scrutins, avec sortie et entrée indépendantes.

Chaque espace de vote devra répondre aux obligations du protocole sanitaire transmis par le Préfet et sera doté de protections en plexiglas entre les différents postes. Le coût de ces protections (308 €) est financé par l'Etat à hauteur de 300 €.

Le bureau de vote sera composé d'un Président (le maire), d'un secrétaire et de 2 assesseurs par espace de vote et par tranche de 2h30.

Pour le dépouillement il faudra organiser 2 tables composées chacune de 4 scrutateurs.

Compte tenu du nombre de conseillers(es) qui se sont inscrits pour tenir les permanences, le conseil municipal décide de faire appel à des personnes hors conseil municipal pour les fonctions d'assesseurs et de scrutateurs.

Les permanences s'établiront comme suit :

PERMANENCE ÉLECTORALE 1er tour - 20 JUIN 2021

| | 8h00-10h30 | 10h30-13h00 | 13h00-15h30 | 15h30-18h00 |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Président | Jean-Michel BEAUDIC | Jean-Michel BEAUDIC | Jean-Michel BEAUDIC | Jean-Michel BEAUDIC |
| Secrétaire | Séverine VENTURINI | Patrice BILLARD | | |
| Asseseurs | Claude JARRY | Pascal CHARNOLÉ | Séverine VENTURINI | Jean-Pierre PHILIPPE |
| | Catherine CLANCIER | Jean-Pierre PHILIPPE | Vincent COURTECUISSÉ | Patrice BILLARD |
| | Anthony MAURY | Guy-Marie GODET | | Claude JARRY |
| | Vincent COURTECUISSÉ | Claude JARRY | | Séverine VENTURINI |

PERMANENCE ÉLECTORALE 2ème tour - 27 JUIN 2021

| | 8h00-10h30 | 10h30-13h00 | 13h00-15h30 | 15h30-18h00 |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Président | Jean-Michel BEAUDIC | Jean-Michel BEAUDIC | Jean-Michel BEAUDIC | Jean-Michel BEAUDIC |
| Secrétaire | Vincent COURTECUISSÉ | | | |
| Asseseurs | Claude JARRY | Pascal CHARNOLÉ | Vincent COURTECUISSÉ | Jean-Pierre PHILIPPE |
| | Catherine CLANCIER | Jean-Pierre PHILIPPE | Hélène LEFEBVRE | |
| | Anthony MAURY | Guy-Maire GODET | Sophie AYMÉ | |
| | Séverine VENTURINI | Patrice BILLARD | | |

Point 4 : Régie d'avances et régie de recettes : modification des arrêtés de création, délibération pour l'ouverture de comptes de dépôt au trésor, demande de création d'une carte bancaire. (DEL2021-27)

La loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et le décret n°2018-689 du 1er août 2018 prévoient l'obligation, pour les collectivités locales et leurs établissements publics encaissant des recettes au titre des ventes de produits, de marchandises ou de prestations de services, de mettre en place une offre de paiement en ligne pour les usagers. Cette obligation couvre les budgets primitifs, les budgets annexes mais aussi les régies rattachées à l'un ou l'autre de ces budgets.

Pour répondre à cette obligation il nous faut mettre en place PAYFIP et ouvrir un compte DFT par régie (dépôt de fonds au trésor).

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à :

- signer avec le Trésor public la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- ouvrir un compte DFT pour la régie des recettes
- ouvrir un compte DFT pour la régie d'avances

- Régies de recettes :

Afin d'éviter de passer par la régie il y aura lieu de titrer autant que possible les recettes de location des salles et mettre une référence PAYFIP sur les titres émis.

Dans la limite d'un plafond de 2 500 € il ne sera pas nécessaire de disposer d'un TPE dont le coût est de l'ordre de 20 € par mois selon le prestataire.

- Régie d'avances :

Il n'y aura aucun paiement en numéraire car une carte bancaire sera créée pour faciliter les achats sur internet.

Il sera nécessaire de modifier l'arrêté de création de la régie d'avance pour y prévoir des dépenses par carte bancaire (internet) avec un plafond de dépenses et de modifier l'arrêté de création de la régie de recettes, pour intégrer le règlement par PAYFIP.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- signer avec le Trésor public la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- ouvrir un compte DFT pour la régie des recettes
- ouvrir un compte DFT pour la régie d'avances

Point 5 : Informations (commissions) : projets de travaux et travaux en cours, plan de circulation, animation et communication, résultats l'enquête auprès des Sciecquois.

- Informations de l'adjointe déléguée à la commission aux affaires sociales et scolaires (Séverine VENTURINI) :
 - Suite à la clôture des envois des coupons sport ANCV, vingt trois demandes ont été réceptionnées. Le coût des coupons serait de l'ordre de 480€ et le remboursement se ferait directement auprès des familles.
 - Un diaporama sera réalisé pour présenter les résultats des enquêtes recensant les besoins des Sciecquois afin de déterminer les actions qui pourraient être mises en place. Un rétro planning sera établi. Il conviendra de travailler sur la communication auprès des habitants.

- Informations de l'adjoint délégué à commission de la culture et vie associative (Patrice BILLARD) :
 - Au regard des risques sanitaires qui demeurent, les salles municipales resteront fermées aux associations jusqu'à la fin de l'été. Sous réserve des mesures du gouvernement, elles pourront à nouveau être ouvertes aux activités associatives et à la location au mois de septembre prochain.
 - Pour les mêmes raisons la mairie n'organisera aucune festivité à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.
 - Les derniers articles de la gazette ont été réceptionnés. Il est encore possible d'intégrer quelques idées supplémentaires.
 - Un calendrier des prochains événements culturels et festifs pour le mois de septembre est en cours d'élaboration :
 - une journée d'animation et de partage avec les Sciecquois (promotion des associations, inauguration et pédagogie autour du bon usage de l'aménagement de la route de Niort, présentation des résultats de l'étude sur les attentes des habitants) ;
 - les journées du patrimoine
 - le vide grenier (APS)
 - un marché de producteurs (à valider avec la Chambre d'agriculture)
 - Quatre élus peuvent s'inscrire pour participer à la formation avec A3 Web pour l'administration du site de la commune.

- Informations des adjoints délégués aux travaux (Claude JARRY) et à l'entretien (Jean-Pierre PHILIPPE) :
 - Le chemin de la mariée va être transformé en voie sans issue. Afin d'éviter aux véhicules d'emprunter cette voie, l'accès sera réservé uniquement aux trois riverains et aux piétons.
 - Une tranchée a été réalisée à partie de l'entrée du stade (le long du champ) afin de permettre à GEREDIS d'y enfouir la ligne électrique d'alimentation des vestiaires. Un talus sera formé avec des gravats de récupération après rebouchage et sera ensemencé de jachère fleurie afin de sécuriser l'accès au stade.
 - Le projet d'installer des toilettes sèches à proximité de l'aire de pique-nique du bateau à chaine (cf sujet évoqué en commission) est contraint de respecter les obligations relatives aux zones humides et sera de ce fait difficile à réaliser.

- Il a été signalé un accident piéton sur le sentier de la cueille. Un équipement du type main courante sera mis en place pour limiter les risques de chute.
- Les deux bancs situés près du terrain de boule seront restaurés.
- Des rambardes en bois seront installées près du quai bus du côté de la salle polyvalente.
- Un chiffrage du temps passé par les agents techniques à ramasser les déchets sauvage sera effectué.
- Le panneau d'information concernant les nouveaux aménagements route de Niort sera bientôt installé à l'entrée de la commune. Sur fond jaune, il indiquera la zone test de priorité à droite et le rappel du passage à 30 km/h. Ce test durera 6 mois.
- Il est proposé d'installer un banc devant la pause Sciecquoise sous l'arbre.

| |
|-------------------------------------|
| Point 6 : Questions diverses |
|-------------------------------------|

En l'absence de questions diverses, le Maire clôture la réunion du Conseil Municipal.

Prochain conseil le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 20h30

La séance est levée à 23h00 par Monsieur le Maire

Les membres du Conseil municipal

| Nom prénom | Emargement |
|-----------------------|---------------|
| BEAUDIC Jean-Michel | |
| JARRY Claude | |
| PHILIPPE Jean-Pierre | |
| BILLARD Patrice | |
| VENTURINI Séverine | |
| COURTECUISSSE Vincent | |
| CLANCIER Catherine | |
| LEFEBVRE Hélène | |
| PARSONNEAU Géraldine | |
| MAURY Anthony | |
| QUEIROS Élodie | |
| CHIRON Florian | |
| CHARNOLÉ Pascal | |
| GODET Guy-Marie | Absent excusé |
| AYMÉ Sophie | |